



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 02 FEVRIER 2021

Etaient présents (26)

Daniel BUCHWALDER,
Françoise PAICHEUR,
Jean-Marc ROBERT,
Maryline CHALOT,
Mathieu GAGLIARDI,
Laurence DI VANNI,
Jean FORESTI,
Catherine JACQUOT,
Nicolas PIERGUIDI,
Jean-Claude PERROT,
Madeleine MAUFFREY,
Gérard MANCHEC,
Patrick LIEGEART,
Alain KMOCH,
Jean-Luc MIESKE,
Lysiane MABIRE,
Magali MEINIER,
Romuald GADET,
Sophie MOREL,
Clément GIRARD (arrivé à
18h36)
Léa LEMOINE,
Eric LANUSSE CAZALE,
Christian TOITOT,
Sergio BEE,
Sylvie WERNY,
Sophie GEHIN.

Etaient excusées ayant donné procuration (3)

Christine GUEY a donné
procuration à Lysiane
MABIRE
Brigitte ALZINGRE a donné
procuration à Jean-Luc
MIESKE
Denis TISSERAND a donné
procuration à Sylvie WERNY

Assistaient à la séance

Samuel BUHLER
Directeur Général des
Services
Kayhan ALDIRMAZ
Secrétariat de l'Assemblée

OUVERTURE DE LA SEANCE A 18 HEURES 30

La Présidence de la séance est assurée par **M. Daniel BUCHWALDER**, Maire.

M. BUCHWALDER effectue l'appel des élus pour vérification du quorum, énonce les procurations et invite les élus à faire mention des questions orales.

Françoise PAICHEUR est désignée **Secrétaire de Séance**.

QUESTIONS ORALES

Trois questions orales sont annoncées.

Mme GEHIN

1/ À propos de la restauration scolaire

M. TOITOT

2/ Fermeture de la mairie au public

M. BEE

3/ Travaux rue Viette

INFORMATIONS

M. BUCHWALDER informe l'assemblée qu'une délibération a été déposée sur table : une délibération ayant pour objet la garantie d'emprunts Néolia – Caisse des dépôts et consignations avec le contrat de prêt.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2020

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il propose au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 décembre 2020.

M. TOITOT dit qu'il n'a pas été spécifié que le sujet des bennes à gravats sera étudié en commission, alors que cela avait été soulevé.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

2 - AVANCEMENTS DE GRADE – CREATIONS/SUPPRESSIONS DE POSTES

M. BUCHWALDER présente ce point.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des avancements de grade 2021, il est proposé :

- d'accepter la promotion de 7 agents à compter des dates indiquées,
- de supprimer les emplois d'origine dès la date effective de l'avancement.

Le tableau des créations et de suppressions de postes, au titre des avancements de grade s'établit comme suit :

Suppressions	Date de création	Créations	Motifs
<i>Adjoint administratif principal de 2^e classe</i>	<i>03/02/2021</i>	<i>Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe</i>	<i>Conditions statutaires</i>
<i>Agent de maîtrise</i>	<i>03/02/2021</i>	<i>Agent de maîtrise principal</i>	<i>Conditions statutaires</i>
<i>Agent de maîtrise</i>	<i>01/07/2021</i>	<i>Agent de maîtrise principal</i>	<i>Conditions statutaires</i>
<i>Adjoint technique</i>	<i>03/02/2021</i>	<i>Adjoint technique principal de 2^e classe</i>	<i>Conditions statutaires</i>
<i>Adjoint technique</i>	<i>03/02/2021</i>	<i>Adjoint technique principal de 2^e classe</i>	<i>Conditions statutaires</i>
<i>Adjoint technique</i>	<i>01/11/2021</i>	<i>Adjoint technique principal de 2^e classe</i>	<i>Conditions statutaires</i>
<i>Auxiliaire de puériculture principal de 2^e classe</i>	<i>03/02/2021</i>	<i>Auxiliaire de puériculture principal 1^{ère} classe</i>	<i>Conditions statutaires</i>

La Commission Personnel, réunie le 20 janvier 2021, a émis un avis favorable.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

3 - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION A TEMPS COMPLET AU SERVICE EDUCATION-JEUNESSE

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu des nécessités de service liées à l'animation du service périscolaire et restauration scolaire, Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet au service Education.

La Commission Personnel, réunie le 20 janvier 2021, a émis un avis favorable.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

4 – ENFOUISSEMENT DES RESEAUX, D'ELECTRICITE, D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE GENIE CIVIL DE TELECOMMUNICATION – RUE D'AUDINCOURT (RD 34) - MAITRISE D'OUVRAGE SYDED

M. ROBERT présente ce point.

Il expose au conseil municipal qu'il est envisagé de réaliser un programme d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité existants sous la maîtrise d'ouvrage du SYDED.

L'opération est située rue d'Audincourt (RD n°34).

Il est proposé de réaliser sur le même périmètre les travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication associés, dont la maîtrise d'ouvrage serait confiée au SYDED, conformément aux modalités prévues dans la convention de mandat ci jointe.

L'estimation sommaire du coût global de l'opération s'élève à 525 000 € TTC. Les coûts inhérents à chaque catégorie de travaux, ainsi que les participations financières, sont précisés dans l'annexe financière "prévisionnelle" de la convention financière jointe.

La Commission Voirie, réunie le 11 janvier 2021, a émis un avis favorable.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

5 - RUE D'AUDINCOURT- ECLAIRAGE PUBLIC-DEMANDE DE SUBVENTION AU SYDED

M. ROBERT présente ce point.

Il informe le Conseil Municipal que les travaux d'enfouissement des réseaux rue d'Audincourt sous maîtrise d'ouvrage SYDED vont débuter début 2021.

Il convient de prévoir les travaux d'Eclairage Public incombant à la Ville.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide du SYDED.

Montant estimatif des travaux d'Eclairage Public : 70 920.00 € HT soit 85 104.00 € TTC.

Montant HT subventionnable SYDED Eclairage Public : 43 670.00 €

Le plan de financement de l'opération est établi comme suit :

Co-financeurs	Dépenses subventionnables en € HT		Subvention escomptée 25%	%
	Désignation	Montant		Sur total H.T.
SYDED	Eclairage Public rue d'Audincourt	43 670	10 917	15.39%
TOTAL SUBVENTIONS ESCOMPTEES			10 917.00 €	15.39%
MONTANT SOLDE T.T.C. FONDS LIBRES VILLE DE SELONCOURT			74 187.00 €	
TOTAL DE L'OPERATION T.T.C.			85 104.00 €	

La Commission Voirie, réunie le 11 janvier 2021, a émis un avis favorable.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

**6 - CORRECTIF DE LA DELIBERATION D'APPROBATION DE LA MODIFICATION N°3 DU PLU DU 16
DECEMBRE 2020**

M. GAGLIARDI présente ce point.

Par délibération en date du 16 décembre 2020, le conseil municipal a approuvé la modification n°3 du PLU portant sur l'évolution de trois orientations d'aménagement et de programmation (OAP – « Entrée de ville », « Rue de la Pâle » et « Secteur Rue Neuve ») ainsi que sur des ajustements du règlement (suppression de l'emplacement réservé n°10 en lien avec les évolutions de l'OAP « Secteur Rue Neuve »).

Il s'avère que le dossier d'approbation de la modification n°3 du PLU validé contient une erreur matérielle.

Cette erreur matérielle et les corrections figurent dans la fiche ci-jointe.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la fiche corrective.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

7 - EXTENSION ET RENOVATION DE L'ECOLE MARCEL LEVIN - DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. FORESTI présente ce point.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet d'extension et de rénovation partielle de l'école Marcel Levin.

Ces travaux consistent à créer une extension de deux classes supplémentaires de 57m² minimum, intégrées dans les deux ailes arrière du bâtiment, ainsi qu'une rénovation du bâtiment existant (sols, peintures intérieures, toiture et zinguerie si nécessaire, conformité aux normes et règles existantes).

L'opération est estimée à **460 000.00 € T.T.C.** soit **383 333.33 € H.T.**

Les travaux d'extension et de rénovation se porteraient à 333 333.00 € H.T. soit 400 000.00 € T.T.C.

Des subventions peuvent être sollicitées :

- Au Département du Doubs, dans le cadre du volet A du P@C25, Axe 3, Volet A « soutien aux projets territoriaux »,
- A l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.)

Le plan de financement des travaux s'établit comme suit :

Co-financeurs	Dépenses subventionnables en € HT	Subventions escomptées	%
			Sur total H.T.
DEPARTEMENT 25 P@C25 Axe 3 Volet A	383 333.33	57 500.00 €	15%
ETAT D.S.I.L.	383 333.33	115 000.00 €	30%
TOTAL SUBVENTIONS ESCOMPTEES		172 500.00 €	45%
MONTANT SOLDE T.T.C. FONDS LIBRES VILLE DE SELONCOURT		287 500.00 €	
TOTAL DE L'OPERATION T.T.C.		460 000.00 €	

La Commission Bâtiments, réunie le 12 janvier 2021, a émis un avis favorable.

M. TOITOT indique que la majorité « Seloncourt avenir » souhaite augmenter la capacité de l'école Marcel Levin de deux classes dans le cadre d'une fusion des écoles Marcel Levin et Louise Michel.

A cet égard, que deviendra l'école Louise Michel ? Pensez-vous que deux classes suffiront pour accueillir l'ensemble des élèves ? Prévoyez-vous une diminution du nombre d'élève ? Est-ce que ces deux classes empiètent sur les terrains évoqués ? Est-ce qu'il est envisagé dans ce cadre d'agrandir la restauration scolaire ?

Mme DI VANNI répond que pour les rentrées 2018, 2019 et 2020, il a été constaté une diminution de 60 élèves. En conséquence, les classes étaient à petite échelle. Cela engendrait des classes à 3 niveaux, ce qui était inconfortable pour les enseignants et pour les élèves.

La fusion administrative ayant été demandée, il y aura 10 classes à l'école Marcel Levin au lieu de 8, cela permettra de faire face à une éventuelle augmentation du nombre d'élèves.

M. TOITOT dit qu'il n'y a pas eu de décisions prise concernant l'école Louise Michel. Cependant, elle sera vide de fait.

M. BUCHWALDER répond que plusieurs pistes sont envisagées, mais pour le moment, il n'y a pas de décision prise.

Concernant le terrain évoqué par M. TOITOT, il demande de quel terrain il s'agit.

M. TOITOT demande si les deux nouvelles classes empiètent sur le terrain qui se situe à l'arrière.

M. BUCHWALDER répond que l'école aura la forme d'un U. Concernant la restauration scolaire, cela n'a pas été tranché.

M. TOITOT demande si compte-tenu des nombreux logements en construction à Seloncourt, n'est-il pas prévu que le nombre d'élèves va aller en augmentant ?

M. BUCHWALDER répond qu'une enquête a été lancée concernant le lotissement du Clos Champêtre pour savoir s'il était nécessaire d'anticiper une augmentation des places disponibles à la crèche ou à la restauration scolaire. Il précise que pour le moment, les résultats de cette enquête ne sont pas connus.

Mme GEHIN demande si compte-tenu de l'augmentation des effectifs de l'école Marcel Levin, est-ce qu'il est prévu de réaliser davantage de sanitaires ?

M. FORESTI répond qu'à l'heure actuelle, il y a quatre sanitaires, deux à chaque étage. Il fut un temps où les classes étaient pleines et il n'y avait pas pour autant plus de sanitaires.

Mme GEHIN ajoute que désormais il y a un protocole sanitaire.

Mme DI VANNI indique que le projet va être étudié dans un plan d'ensemble.

M. FORESTI dit que les deux directrices seront associées à ce projet.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

8 - GARANTIE D'EMPRUNTS NEOLIA – CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

M. BUCHWALDER présente ce point.

La société NEOLIA, sise 34, rue de la Combe aux Biches – 25205 Montbéliard Cedex, ci-après l'emprunteur, a contracté des emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations destinés au financement de la construction de 6 logements situés Rue de l'Espérance – Le Ranchot à Seloncourt.

Ces prêts devant être cautionnés par une collectivité locale, la société NEOLIA a sollicité la garantie de la Commune de Seloncourt.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N° 117346 en annexe signé entre NEOLIA – n°000208306 ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;

Article 1 : L'assemblée délibérante de SELONCOURT accorde sa garantie à hauteur de 30 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 511 211,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° 117346, constitué de 5 Lignes du Prêt. Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : **La garantie est apportée aux conditions suivantes :**

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

DECISIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 FEVRIER 2021

Décisions prises par Monsieur le Maire ou ses Adjoints en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par délibération du 09 JUIN 2020 (alinéa 3)

Décisions relatives aux marchés publics passés selon une procédure adaptée (alinéa 3 de la délibération citée ci-dessus) :

<i>Contrat/Marché</i>		<i>avenant</i>		<i>titulaire mandataire</i>	<i>désignation du lot</i>	<i>adresse du titulaire ou du mandataire</i>	<i>date de signature</i>	<i>montant TTC</i>
<i>objet</i>	<i>nature</i>	<i>N°</i>	<i>objet</i>					
MISSION AMO POUR LA CREATION, L'EXPLOITATION ET LA MAINTENANCE D'UNE CHAUFFERIE BOIS ET DE SON RESEAU DE CHALEUR DEC2020-12-14-19	PI	1	Avenant de transfert ASSIST SARL à ASSIST Conseils	ASSIST Conseils		Quartier des entrepreneurs 870 Rue Denis Papin 54710 LUDRES	14/12/2020	0,00 €
FOURNITURE DE RESTAURATION SCOLAIRE ET CRECHE DEC2020-12-16-20	FCS			LA CUISINE D'UZEL		Site de Brognard 130 rue des Epasses 25600 BROGNARD	16/12/2020	Estimation : 92 400,59 €/an 27 000 Repas
CONTRAT DE MAINTENANCE DES CHAUFFERIES DEC2021-01-18-01	FCS	3	Avenant négatif sur poste Mairie - déplacement climatisation	ENGIE AXIMA		Rue Bois de la courbe 25870 CHATILLON LE DUC	18/01/2021	-144,00 €

ARRETES DU MAIRE DU 03 DECEMBRE 2020 AU 30 DECEMBRE 2020

ARR2020-12-03-132	12	3	Arrêté de travaux réhausse chambre France Telecom rue Neuve ets CIRCET
ARR2020-12-07-133	12	7	Arrêté de travaux recherche et pose réhausse réseau France Telecom
ARR2020-12-07-134	12	7	Arrêté de travaux d'élagage Ets MASSON rue des Minimés
ARR2020-12-09-135	12	9	Arrêté de travaux rue de la Combe Guenot SARL STIEVATER
ARR2020-12-09-136	12	9	Arrêté de travaux RD 38 E 2 - rue du Bannot Ets CIRCET
ARR2020-12-17-137	12	17	Arrêté de travaux rue Albert Foct réparation conduite sur chaussée ets CIRCET
ARR2020-12-17-138	12	17	Arrêté de travaux rue Hector Berlioz fouille sur la chaussée ENEDIS - SPIE -
ARR2020-12-18-139	12	18	Arrêté de travaux Ets CIRCET pose de fourreaux communication de chambres F.T
ARR2020-12-22-140	12	22	Arrêté de travaux EIMI rue du Général Leclerc branchement sur réseau 10 jours
ARR2020-12-30-141	12	30	Arrêté d'opposition de transfert des pouvoirs de police administrative spéciale du maire en matière d'habitat et de circulation

ARRETES DU MAIRE DU 05 JANVIER 2021 AU 18 JANVIER 2021

ARR2021-01-05-01	1	5	Arrêté de travaux rue Sous les Vignes - travaux gaz - Starter T.P
ARR2021-01-06-02	1	6	Arrêté de travaux VEOLIA EAU rue des combes 5 jours
ARR2021-01-08-03	1	8	Arrêté de travaux SARL Paroty 60 rue de La Melenne branchement EDF
ARR2021-01-11-04	1	11	Arrêté de travaux rue Paul Cézanne société nouvelle PARRET
ARR2021-01-13-05	1	13	Arrêté de travaux tirage et raccordement de la fibre Ets CIRCET rue Général Leclerc
ARR2021-01-15-06	1	15	Arrêté élagage au profit de l'entreprise JARDIFLOR RD 35
ARR2021-01-18-07	1	18	Arrêté portant suppression de la régie de recettes relative à la distillation
ARR2021-01-18-08	1	18	Arrêté portant modification de l'objet de la régie de recettes relative aux photocopies
ARR2021-01-18-09	1	18	Arrêté portant modification des régisseurs de la régie recette relative aux photocopies et à la distillation

QUESTIONS ORALES

1/ À propos de la restauration scolaire

Mme GEHIN indique que de nombreuses études affirment qu'une alimentation bio permet de diminuer les risques de cancers. Ne pensez-vous pas qu'il serait bénéfique pour les enfants de manger bio plusieurs fois par semaine à la restauration scolaire ?

Mme DI VANNI répond que le prestataire de la commune, la Cuisine d'Uzel, propose déjà un repas bio par semaine et un repas sans viande par semaine. La Cuisine d'Uzel utilise des produits frais et des produits en agriculture raisonnée. La question va être posée afin d'obtenir un repas bio supplémentaire dans la semaine.

Mme GEHIN indique que d'autres études montrent que les particules des contenants en plastiques peuvent se retrouver dans l'alimentation. Est-ce que vous avez des solutions qui iraient dans le sens de supprimer ce type de contenant ?

Mme DI VANNI répond que les contenants en plastique sont interdits. La Cuisine d'Uzel est déjà sensibilisée à cette question.

M. BUCHWALDER donne la parole à M. BUHLER

M. BUHLER dit que cette interdiction est une obligation de la loi EGALIM de 2018. La Cuisine d'Uzel est sensibilisée car elle doit répondre à l'obligation réglementaire de suppression des contenants en plastiques. De même, l'obligation de proposer un repas végétarien par semaine. La Cuisine d'Uzel est un prestataire de qualité qui répond aux obligations réglementaires. Il leur sera demandé d'accélérer le processus. Les contenants en plastiques vont quoi qu'il en soit, disparaître à termes.

2/ Fermeture de la mairie au public

M. TOITOT demande pourquoi il a été décidé de fermer la mairie au public et d'accueillir uniquement sur rendez-vous. Cette mesure n'est pas forcément appliquée dans d'autres communes.

M. BUCHWALDER répond que dans le cadre des réunions hebdomadaires avec le préfet au sujet de la crise sanitaire, celui-ci souhaitait que les mesures soient sévères. Il a été décidé d'appliquer cette mesure qui était une recommandation.

M. BUCHWALDER donne la parole à M. BUHLER

M. BUHLER dit que cette mesure a été prise pour une meilleure gestion de la densité des personnes qui se présentaient à l'accueil. Par cette décision, les personnes n'attendent pas à l'extérieur en cas de jauge à respecter au sein de la mairie.

Cette manière de procéder avait débuté sans fermer la porte d'entrée pour en informer la population.

Désormais, la porte d'entrée est fermée, les personnes viennent sur rendez-vous. Le résultat est concluant.

Cependant, il y a toujours des personnes qui ne savent pas et qui viennent sans avoir pris rendez-vous, elles sont quand même accueillies.

3/ Travaux rue Viette

M. BEE fait une remarque par rapport à la qualité des compactages. Il indique qu'il y a de gros nids de poules sur la chaussée. Il demande s'il est prévu d'utiliser de l'enrobé à froid, ou s'il est prévu d'effectuer un suivi des entreprises pour qu'elles soient plus soigneuses dans les compactages.

M. ROBERT dit que cette partie de la rue n'est de toute façon pas accessible aux voitures car elle est fermée. Le compactage au niveau des trottoirs n'est pas finalisé. De l'autre côté de la route, les travaux ont pris du retard à cause des conditions météorologiques. Les travaux ont seulement repris le 18 janvier 2021. Concernant le compactage au niveau de la chaussée, il n'y a pas de traversée, excepté la traversée qui a été faite par le SYDED. Les ateliers municipaux avaient la charge de reboucher les nids de poules et ce jusqu'au 18 janvier 2021. Initialement, cette tâche incombait au BTP.

M. BEE indique qu'au début de la rue du Presbytère, il y a un grand nid de poule au niveau de la fontaine.

M. ROBERT répond que dès lors que vous êtes témoin de ce type d'anomalies, il est préférable de le signaler aux services. En tant qu'élus, cette tâche vous incombe.

M. BUCHWALDER dit que le Directeur des Services Techniques et M. ROBERT suivent cette question de près.

INFORMATIONS

M. PIERGUIDI rappelle qu'à partir du 03 février 2021, les tests d'extinction de l'éclairage public vont débuter sur la tranche horaire de 23h à 3h30 et ce jusqu'au 3 mai 2021

M. BUCHWALDER informe l'assemblée de la date du prochain Conseil Municipal qui se tiendra **mardi 09 mars 2021 à 18H30.**

Il rappelle pour ceux qui seraient intéressés, que le 09 mars 2021 à 18h, salle polyvalente, se déroulera la présentation du projet de piste cyclable entre Audincourt, Seloncourt et Hérimoncourt par le chargé de mission de PMA.

Fin de séance à 19h06

Le Secrétaire de Séance

Françoise PAICHEUR